

## Suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 8 au 21 janvier 2020

### 1 Actualités européennes

- Session plénière du Parlement européen : Pacte vert européen, avenir de l'Europe et Brexit
- Un plan de financement européen ambitieux pour une transition énergétique juste
- Brexit : protéger les droits des citoyens européens au Royaume-Uni
- Paquet mobilité : la commission des transports soutient l'accord conclu avec les ministres de l'UE

### 2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

Date	Institution	Ordre du jour
27 janvier 2020	Conseil "Agriculture et pêche"  <i>Représentant belge : M. Denis Ducarme, assisté de M. Willy Borsus et de Mme Hilde Crevits</i>	- programme de travail de la présidence - Pacte vert pour l'Europe - règlement relatif aux règles transitoires de la PAC
28 janvier 2020	Conseil des affaires générales  <i>Représentant belge : M. Koen Geens</i>	- priorités de la présidence croate - Conférence sur l'avenir de l'Europe

### 3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

*Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.*

*Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.*

#### - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le fonds pour une transition juste

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile et migration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas

La Commission propose un mécanisme pour une transition juste afin de compléter les propositions législatives et budgétaires déjà présentées pour la période 2021-2027. Ce mécanisme comprend un Fonds pour une transition juste mis en œuvre dans le cadre de la politique de cohésion. Le Fonds pour une transition juste est instauré au moyen d'un règlement propre qui fixe son objectif spécifique, sa couverture géographique, la méthode d'allocation des ressources financières et le contenu des plans territoriaux de transition juste nécessaires pour étayer la programmation.

Le Fonds pour une transition juste viendra compléter les Fonds proposés relevant de la politique de cohésion, qui incluent le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen plus (FSE+) et le Fonds de cohésion.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 11 mars 2020

### 4 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à fixer